

lui a légué par testament 175,000 francs. Ce premier legs a été augmenté par les dons successifs d'autres philanthropes, de sorte que le patrimoine total s'élevait fin de décembre 1878 à 1,000,000 de francs de valeurs mobilières, et 600,000 fr. de propriétés immobilières. Les recettes régulières sont évaluées à 72,927 fr., et les recettes extraordinaires à 6,106 fr., total 79,034 fr. ; les dépenses sont de 71,808 fr.

Le Jury international de l'Exposition Universelle lui a conféré une médaille de bronze pour l'établissement, et une mention honorable pour les ouvrages manuels des élèves.

B

L'ORPHELINAT NATIONAL DES JEUNES FILLES.

A la suite du choléra d'Athènes, qui, en 1855, frappa de nombreuses familles, et laissa un grand nombre d'orphelines sans appui, une association philanthropique de dames fondée sous l'initiative de M^{me} Ypsilanti et sous le patronage d'Amélie, la première reine de la Grèce, établit l'orphelinat connu sous le nom d'*Amalion* (Ἀμαλία). Un comité présidé par M^{me} Costi et soumis à l'inspection de M. Th. Zaimis, administre l'établissement, qui donne l'instruction élémentaire, et enseigne aux femmes les ouvrages manuels. Son règlement prescrit de former et d'élever convenablement les orphelines, pour en faire des filles honnêtes et des femmes bonnes et utiles à la société.

L'édifice de l'orphelinat est vaste et bien bâti, et peut contenir un grand nombre de pensionnaires. Le personnel comprend : une directrice, un prêtre-maître, cinq

